

Règlement d'Ordre Intérieur – Garderies

Athénée Royal Paul Delvaux – Ottignies-Louvain-La-Neuve

BADGE

Afin d'être le plus juste possible, nous avons instauré un système de paiement à la minute pour les garderies du soir. Le forfait reste applicable pour les garderies du matin.

Vous payerez donc uniquement pour la durée durant laquelle nous avons encadré votre enfant (via un système de scan de badges).

Lorsque l'enfant quitte l'école, un surveillant scannera son badge afin d'identifier l'heure exacte à laquelle il est parti. C'est sur base de cette heure de départ que sera calculé le montant à payer.

- Le badge sera reçu en début d'année et nous vous demandons de l'accrocher au cartable de l'enfant¹ ;
- Il faudra le présenter au surveillant au moment de quitter l'école ;
- Prix : 1€/badge (repris dans la première facture mensuelle) ;
- Un badge perdu sera facturé au prix de 5€ dans la facture du mois suivant.

! Attention ! Le badge est à garder d'année en année si vous ne voulez pas qu'il soit refacturé.

Les badges de vos enfants devront être scannés :

- ✓ **Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : à partir de 15h45 (même si la garderie est gratuite jusque 16h30) ;**
- ✓ **Mercredi : à partir de 12h15 le mercredi (même si la garderie est gratuite jusque 13h00 le mercredi).**

HORAIRES & TARIFS

- Garderie du matin : forfait de 0,6€/30 min. ;
- Garderie du soir : tarif à la minute via système de scan du badge de l'enfant dès sa sortie de l'école (voir détail du tarif ci-joint).

Lundi – mardi – jeudi - vendredi

Horaire	Par minute	Par heure
07h00 – 07h30	Forfait de 0,6€/30 min.	Forfait de 0,6€/30 min.
07h30 – 08h30	Gratuit	Gratuit
15h30 – 16h30	Gratuit	Gratuit
16h30 – 18h30	0,021€/min	1,26€/heure

Mercredi

Horaire	Par minute	Par heure
07h00 – 07h30	Forfait de 0,6€/30 min.	Forfait de 0,6€/30 min.
07h30 – 08h30	Gratuit	Gratuit
Avant 13h00	Gratuit	Gratuit
13h00 – 18h30	0,021€/min	1,26€/heure

Les heures de gratuité de garderie sont possibles **grâce à la ville d'Ottignies-LLN.**

¹ Petit conseil : vous pouvez également télécharger le QRcode de votre enfant sur une application de carte de fidélité (smartphone).

FACTURATION

- Facture mensuelle
- Envoyée par email chaque début de mois (délai de paiement : 15 jours)
 - Surveillez vos spams (il est possible que des emails atterrissent dans vos courriers indésirables)
 - Si vous n'avez rien reçu, veuillez nous contacter car ce n'est pas normal ! Le cas échéant, vous risquez que la facture non soldée soit envoyée au bureau de recouvrement et cela engendrera des frais supplémentaires
- Retard de paiement : 10€ de frais administratifs seront demandés
- Possibilité de paiement par domiciliation : nous contacter à info@lecfs.be

RETARD

- Prévenir le coordinateur sur place au ☎ **0488 368 178** ☎
- Après 18h30 : 5€ supplémentaire facturé fin de mois
- Après 18h45 : 10€ supplémentaire facturé fin de mois
- Après 19h00 : 1€/minute supplémentaire facturé fin de mois

SANCTION

Nous nous réservons le droit d'exclure un enfant si, après plusieurs avertissements, celui-ci continue à présenter un mauvais comportement même après plusieurs remarques. La durée de l'exclusion de l'enfant peut varier en fonction de la gravité de ses actes.

AUTORISATION PARENTALE

- Veuillez compléter la carte d'autorisation de sortie avec le nom des personnes susceptibles de reprendre votre enfant et l'accrocher au cartable dès le début de l'année.

ASSURANCE

- Le CFS s'engage à contracter une assurance responsabilité civile, dégâts corporels couvrant la responsabilité des enfants participants à ses activités ;
- Les enfants sont sous la responsabilité des surveillants jusqu'à la reprise par les parents ;
- En cas d'accident durant les temps d'accueil, les frais médicaux sont pris en charge par l'assurance du CFS ;
- Le CFS décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

ATTESTATION FISCALE

- Disponibles dès le mois d'avril de l'année suivante sur votre espace personnel en ligne (MyCFS).

Pour le CFS,

Dimitri FRANCIS
Président

Pour l'ARO,

Frédéric FREMY
Directeur